



1930

1949

1953

1956

1959

Des ouvriers condamnés pour leurs idées, morts pour la liberté

En février 1942, des ouvriers militants de l'usine Sanders, située rue Benoît-Malon, sont dénoncés pour être meneurs de grève. Certains d'entre eux vont connaître un destin tragique dans l'enfer concentrationnaire nazi.



Ouvriers de la section syndicale de l'usine Sanders, rue Benoît-Malon.

En janvier 1942, se tient en Allemagne une conférence présidée par le chef de la police nazie. À l'ordre du jour, un sinistre projet : la planification dite de la « solution finale ». Car depuis mai 1940, le camp d'Auschwitz-Birkenau est ouvert et on y a déjà expérimenté le gaz Zyklon B.

Cette même année en France, dans le contexte de pénurie et de spoliations de l'occupant, une partie de la Résistance, organisée dans les milieux ouvriers, poursuit les combats revendicatifs au cœur même des entreprises, partout où cela est possible. Pour ceux qui s'y engagent, ces actions sont d'autant plus dangereuses que les confédérations syndicales sont alors interdites.

Délation à « la maison rouge »

En février 1942, au 48-50, rue Benoît-Malon, l'entreprise Sanders va connaître un épisode qui marquera à jamais les esprits. Cette usine métallurgique qui fabrique des caisses enregistreuses était alors cataloguée comme « un repaire » de syndicalistes et de militants communistes avait pour surnom « la maison rouge » de Gentilly.

Le 9 février, un arrêt de travail est organisé à la suite du rejet - pur et simple et sans aucun dialogue - d'un cahier de revendications que les ouvriers avaient déposé à la Direction. Le mouvement de protestation va seulement durer un quart d'heure. Le directeur et son secrétaire décident alors de prévenir le commissariat de police de l'existence de ce cahier portant principalement sur la liberté syndicale. Ce dernier va transmettre l'affaire aux Renseignements généraux, dotés d'une brigade dite « anticommuniste », qui vont vite prendre l'affaire en main. Une liste

de supposés « meneurs » est dressée avec l'aide du directeur et, deux jours plus tard, le 11 février, treize ouvriers sont arrêtés par les inspecteurs de la brigade spéciale, BS1. Certaines arrestations se font à leur domicile, d'autres à l'usine. Tous sont emmenés à la Préfecture de police de Paris pour un interrogatoire. Deux finissent par être relâchés, faute de preuve. Deux sont condamnés par la justice française en raison des imprimés interdits trouvés à leur domicile, puis incarcérés dans des lieux de détention. Les neuf autres vont rester deux mois à la prison de la Conciergerie, avant d'être transférés au camp d'internement administratif de Voves, en Eure-et-Loir. Ils s'appellent Georges Abramovici, Marcel Baudu, Fernand Boussuge, Joseph Daniel, Raoul Gaillanne, André Girard, Francis Joly, Frédéric Rancez et René Salé.

Les déportés de l'usine Sanders

Georges Abramovici restera au camp de Voves. Puisque juif, il mourra lors d'un transfert du convoi en partance de Drancy. On retrouvera dans ce même train les conseillers municipaux, Émile Degobertière et Paul Brun, ainsi que le conservateur du cimetière de Gentilly, Claude Cellier.

Les huit autres ouvriers de la Sanders partiront pour Auschwitz-Birkenau, le 6 juillet 1942. Seul Francis Joly sortira vivant de l'enfer concentrationnaire. Moralement atteint, en raison de l'acquiescement des dénonciateurs de la direction de Sanders après un court procès, et détruit par les épreuves, il se donnera la mort en 1957.

À la fin de la guerre, le personnel de l'usine a inauguré une plaque à la mémoire de ses

camarades exterminés dans les camps de la mort à Auschwitz. Après le transfert de l'entreprise à Massy, la municipalité de Gentilly a apposé une nouvelle plaque rue Benoît-Malon où était installée l'usine. Leurs noms sont également gravés sur le monument aux Résistants déportés, situé au Carré militaire du cimetière de Gentilly. Encore aujourd'hui, cet épisode fait dire aux enfants des ouvriers d'alors : « *Gentilly porte toujours l'empreinte de cette mémoire* ». Soixante-dix ans après, jour pour jour, les familles de ces hommes (réunies au sein de l'association « *Mémoire Vive des convois des 45 000 et 31 000 d'Auschwitz-Birkenau* ») et la municipalité ont souhaité honorer la mémoire de ces ouvriers ce samedi 11 février. Et de rappeler aux jeunes générations, la phrase du poète Paul Éluard qui reste encore prophétique : « *Si l'écho de leurs voix faiblit, nous périrons* ». ■

Samedi 11 février

10 h : rendez-vous au cimetière de Gentilly (entrée rue Sainte-Hélène) cortège vers la rue Benoît-Malon et hommage devant le monument aux Morts.

Cérémonie, hommage et lecture de textes avec les associations Mémoire Vive, La Cie de la Feuille d'Or, Lire et faire Lire, les élèves de 3^e du collège Rosa-Parks et les services de la Ville.